

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ EXPERTISE DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLE (FORMATION CONTINUE)

Diplôme d'université

Ce diplôme s'adresse aux professionnels de santé souhaitant acquérir et consolider les savoirs et compétences nécessaires à la maîtrise de l'environnement juridique professionnel et à la conduite des expertises de l'évaluation des pratiques professionnelles, de l'indemnisation des préjudices corporels et du contentieux de la Sécurité sociale. Cette formation répond à une demande de spécialisation à forte valeur ajoutée des professionnels de santé qui se destinent à intervenir dans le champ de l'expertise, et notamment de l'expertise médico-légale.

Il s'appuie sur un partenariat avec la [CNKE \(Compagnie Nationale des Kinésithérapeutes Experts\)](#) et la [CEMCAP \(Compagnie des experts médecins près la cour d'appel de Paris\)](#).

Pensé pour tous les professionnels de santé, il a vocation à promouvoir l'interaction de leurs compétences spécifiques et une nécessaire interdisciplinarité, au service de la justice.

Les candidatures se dérouleront [via la plateforme eCandidat](#).

Il faut ensuite sélectionner : "Candidatures FCPS DU : formation continue diplômes d'université" puis "Diplômes d'université de niveau M2"

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Durée : 1 an

Ce DU, innovant par son aspect pluriprofessionnel, permet aux professionnels de santé de pouvoir :

- échanger sur des domaines de compétences différents des leurs et se sensibiliser aux champs de compétences des autres ;
- réaliser des expertises plus complètes et de meilleure qualité dans l'intérêt de tous les acteurs de l'expertise.

Il permet aussi de faire évoluer le champ de l'expertise médico-légale en privilégiant si nécessaire la pluridisciplinarité dans la pratique de l'expertise.

Présentation

Objectifs

Savoir-faire et compétences

- Identifier les différents cadres d'expertise ;
- Comprendre l'environnement juridique dans lequel chaque professionnel de santé exerce au quotidien et in fine analyser la conformité des pratiques d'un confrère lorsqu'il est mis en cause ;
- Mener une expertise judiciaire en respectant les règles de procédures ;
- Rédiger un rapport d'expertise, dans le cadre judiciaire ou amiable ;
- Évaluer un dommage corporel dans toutes ses dimensions, et s'adjoindre au besoin un autre professionnel de santé lorsque cela dépasse son champ de compétences (sapiteur ou co-expert), et ce dans l'intérêt de toutes les parties ;
- Accompagner un professionnel de santé mis en cause, ou une victime de dommages corporels dans ses demandes d'indemnisation, en apportant les preuves nécessaires à la constitution de leur dossier.

Les + de la formation

- **Plus de 80%** des intervenants dans nos formations sont des professionnels du secteur.
- Des petites promotions de **10 stagiaires** environ.

Regardez le replay de la présentation du DU lors du salon de la formation continue du 26 mars 2022 :

Organisation

Contrôle des connaissances

L'ensemble des éléments constitutifs du diplôme fait l'objet d'une évaluation qui s'effectue en contrôle continu (évaluation tout au long de l'année). Un travail d'analyse (mémoire) peut être demandé et fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

En cas de validation partielle, la réinscription est possible et une validation progressive du diplôme sur plusieurs années est envisageable.

Membres de l'équipe pédagogique

Responsable pédagogique :

Anne Guégan, maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Gestionnaire de formation :

[✉ DU-ExpertiseDeSante@univ-paris1.fr](mailto:DU-ExpertiseDeSante@univ-paris1.fr)

Admission

Conditions d'admission

Professionnels de santé :

- en exercice ayant une expérience professionnelle minimale de 10 ans désirant candidater devant sa cour d'appel pour être inscrit sur la liste des experts, ou faire des expertises en tant que conseil de partie ;
- ou déjà inscrits sur les listes des experts près leur cour d'appel.

Si vous êtes en situation de handicap, le [✉ Relais handicap de l'université](#) assure un accueil personnalisé tous les jours, sur rendez-vous. Le [✉ Relais handicap](#), lors de cet accueil, reçoit les personnes individuellement, les informe et les aide dans leurs démarches auprès des différents services de l'université mais aussi pour trouver, avec eux, les réponses les mieux adaptées à leur situation. Pour plus d'information, écrivez à l'adresse [✉ handi@univ-paris1.fr](mailto:handi@univ-paris1.fr)

Modalités d'inscription

Les inscriptions se dérouleront sur [✉ la plateforme eCandidat](#).

Il faut ensuite sélectionner : "Candidatures FCPS DU : formation continue diplômes d'université" puis "Diplômes d'université de niveau M2"

Public cible

Masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pédicures-podologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, sages-femmes, orthophonistes et orthoptistes, infirmiers, ostéopathes professionnels de santé.

Tarifs

3 600 €

Et après

Insertion professionnelle

Ce diplôme est à destination des professionnels de santé souhaitant faire des expertises, ou être inscrits sur la liste des experts auprès de la cour d'appel.

Programme

Organisation

6 sessions de 3 jours (du vendredi au dimanche) :

- Quatre sessions d'enseignements magistraux
- Une session de mise en situation
- Une session d'évaluations :
 - Contrôle des connaissances par QCM mixtes,
 - Epreuve pratique (rédaction d'un rapport d'expertise)
 - Epreuve orale (exposé et discussion sur un sujet tiré au sort)

Les candidats sont soumis à la rédaction d'un mémoire pour obtenir ce diplôme.

Programme :

Session 1 : Les notions relatives à l'environnement juridique des professions de santé (24h)

Session 2 : Panorama de l'expertise (24h)

- Première partie : le cadre général de l'expertise et les principes directeurs de la procédure (18h)
- Deuxième partie : les cadres spécifiques de l'expertise (6h)

Session 3 : Le dommage corporel, objet de l'expertise (24h)

- Première partie : le dommage corporel appréhendé dans sa généralité, par les notions (8h)
- Deuxième partie : le dommage corporel appréhendé dans ses spécificités, par les outils d'évaluation (16h)

Session 4 : Les contentieux de Sécurité sociale (24h)

Session 5 : L'expert en situation (24h)

Session 6 : Évaluations finales (10h30)

Calendrier 2025-2026 :

- Réunion de pré-rentree : 13 novembre 2025
- **Premier module** : 14 au 16 novembre 2025
- **Deuxième module** : 5 au 7 décembre 2025
- **Troisième module** : 16 au 18 janvier 2026
- **Quatrième module** : 13 au 15 mars 2026
- **Cinquième module** : 29 au 31 mai 2026
- **Sixième module** : 19 et 20 juin 2026

Diplôme d'Université Expertise de santé pluri professionnelle (en formation continue)

UE 1: Les notions relatives à l'environnement juridique des

La définition centrale de la médecine	2h
La distinction des droits	3h
La notion juridique de faute ouvrant droit à indemnisation	3h
La protection d'un monopole et la question de l'exercice	2h
Le positionnement des professions de santé	6h
Présentation du code de la santé publique	6h
Une introduction à l'organisation de l'Etat	2h

UE 2: Panorama de l'expertise

Co-expertise, sapiteur et obligation de remplir	1h
Indemnisation des victimes d'accidents médicaux par l'ONIAM	2h
La conduite de l'instruction pénale et le contradictoire	1h
La décision ordonnant l'expertise et la définition de la	1h
La nullité de l'expertise: conséquence pour le procès	1h
La rémunération de l'expert	1h
Le devoir d'impartialité du juge et les obligations	1h
Le positionnement de l'expert judiciaire	1h
Le principe du contradictoire en procédure civile et	1h
Le rapport d'expertise	4h
L'enjeu de la preuve dans le procès	2h
Les attentes relatives à l'expertise judiciaire	1h
Les pouvoirs conférés à l'expert dans l'expertise	2h
Les règles de nomination de l'expert	1h

L'expertise conseil ou expertise de la victime	2h
L'expertise de partie ou expertise du payeur	2h

UE 3: Le dommage corporel, objet de l'expertise

Le dommage corporel appréhendé, dans sa généralité,	8h
Les bilans spécifiques - 1	1,5h
Les bilans spécifiques - 2	1,5h
Les outils d'évaluation médico-légale	3,5h
Les outils plus spécifiques - 1	2,5h
Les outils plus spécifiques - 2	2h
Les victimes plus spécifiques et les missions d'expertise	5h

UE 4: Les contentieux de la sécurité sociale

Le contentieux du contrôle technique	3h
Le contentieux général (litige administratif ou médical)	2h
Le contentieux technique (litige sur l'invalidité,	3h
Les enjeux liés au contentieux de la sécurité sociale	3h
Les litiges liés à la NGAP et autres contentieux	2h
Les outils d'évaluation des préjudices	3h
L'indemnisation du préjudice corporel en matière de	3h
Mise en situation	5h

UE 5: L'expert en situation

Cas pratique d'évaluation du préjudice corporel	4h
Cas pratiques de manquement au devoir professionnel - 1	4h
Cas pratiques de manquement au devoir professionnel - 2	4h
Corrigé et reprise des notions	8h
La démarche de la médiation dans l'expertise	4h

UE 6: Evaluation

Contrôle des connaissances (QCM mixte: questions	4h
--	----

Epreuve orale
Epreuve pratique

1,5h
5h